

Image not found or type unknown



## Concession funeraire,desherence caveau familiale,fils heritier ig

Par **roland54**, le **22/02/2013** à **16:51**

[fluo]bonjour[/fluo]  
je suis le fils heritier qui vivait avec mon pere decede en 1998.Me laissant certaines dettes,je passerai quelques annes sous tutelle direct (1 certificat)  
aujourd'hui,un jeune neveu ayant appris par la mairie que je n'ais plus rien a dire,s'occupe de cette tombe,et m'interdit d'y toucher un vase.Il degarnie aussi cette tombe (de mes parents)de tout ce que je pourrais y deposer.  
Comment sortir de cette humiliation complete?  
d'autant plus qu'il me propose de lui rembourser ses frais d'entretien tombe 200€,pour m'y laisser une place.  
Je suis le seul fils qui avait herite de toutes les dettes,celui que l'on a laisse seul.ET  
AUJOURD'HUI INTERDIT DE CAVEAU FAMILIALE;  
Plainte a aussi ete deposee contre juge tutelle "mise en desherence,caveau familiale"  
merci par avance de votre reponse  
(cette tutelle est bien sur levee)